

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (4DR2118)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6
Master en droit	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6
Master of Arts en innovation, orientation Innovation et société	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6
Master of Law en innovation	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6
Master of Science en innovation	Cours: 3 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

WYSSBROD Valérie, Chargée d'enseignement, avec la collaboration du Professeur Félix Kessler (Faculté des sciences de l'UniNE).

Contenu

Ce cours propose de traiter les principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est abordée non seulement sous l'angle de la législation (internationale et nationale) sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec d'autres législations (entre autres : diversité biologique).

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder le thème du génie génétique. Les questions relatives à la diversité biologique, l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages et des bénéfices qui découle de l'utilisation des ressources génétiques y sont également traités. Chaque étudiant est appelé à présenter une décision judiciaire en classe.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions imprimées des conventions et des lois sont autorisées à l'examen, à l'exclusion de tout moyen électronique. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

Documentation

La documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur la plateforme Moodle.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier et comprendre les principaux enjeux des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie.
- Développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie.
- Evaluer les implications de l'élaboration et de l'application d'une règle de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie à une situation donnée.
- Anticiper les opportunités et les risques dans le domaine des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie.
- Présenter et expliquer une problématique et une solution juridique concrète de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie à des juristes et des non-juristes.

Compétences transférables

- Communiquer des informations à un public.
- Travailler en équipe.
- Concevoir une présentation.
- Développer sa curiosité intellectuelle.
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (4DR2118)